

1918 : les gymnastes vaudois et veveysans dans la pandémie !

«On n'a jamais vécu ça !» Cela se disait beaucoup à propos de ce que nous avons vécu à partir du mois de mars 2020. C'est vrai pour tous les gymnastes vaudois d'aujourd'hui, mais notre association et nos sociétés ont traversé un épisode tout aussi difficile, et surtout plus tragique, en 1918.

Cette année-là, alors qu'on entrevoit la fin de la guerre, des privations, mobilisations, restrictions de tous ordres, une épidémie de grippe frappe le monde entier (c'est donc bien aussi une pandémie). On estime qu'elle a entraîné la mort de 50 millions de personnes (dont 25 000 en Suisse et 2 000 dans le canton de Vaud). On l'a baptisée grippe «espagnole» parce que l'Espagne (non-belligérante et donc pas frappée par la censure militaire) a été la première à autoriser la presse à en parler. Les dernières études scientifiques concluent aujourd'hui qu'elle est peut-être partie des USA. Sa particularité: elle frappe majoritairement les 20-40 ans, de sexe masculin. Les conditions politiques, militaires et sociales, autant que les connaissances médicales, excluent toute idée de confinement, si ce n'est pour les malades déclarés, et seul le personnel médical est équipé de masques.

Ce sont les autorités cantonales qui sont en charge des mesures à prendre. Une première vague, relativement bénigne, frappe la Suisse dès mars 1918. La gravité est reconnue en juin et le Conseil de Santé vaudois (constitué de représentants politiques, économiques et médicaux) décide, le 19 juillet, de renforcer l'isolement des malades, de restreindre les horaires d'ouverture des cafés et restaurants, d'interdire les rassemblements publics (théâtres, cinémas) et sportifs, d'imposer les cultes en plein air et d'installer des «lazarets» dans certaines écoles.

A la fin des vacances scolaires, la situation s'améliorant, ces mesures sont assouplies jusqu'au 12 octobre, où une seconde vague très meurtrière impose leur reprise et leur renforcement, ainsi que la fermeture des écoles. Les élèves ne retrouvent leurs classes, et les gymnastes leur local, que le 10 décembre.

Cette situation a, outre l'absence d'entraînements, les conséquences suivantes pour nos sociétés.

La Fête fédérale des individuels, prévue à Berne pour remplacer une vraie Fête fédérale rendue impossible à cause de la guerre, est supprimée.

Les cours de moniteurs sont supprimés, même lors des périodes d'allègement des mesures (en raison des horaires CFF réduits). Les concours régionaux du 1^{er} septembre (Montreux, Lucens, Renens et Vallorbe) sont reportés d'une année.

L'Assemblée fédérale des délégués, organisée par les sociétés veveysanes en octobre, est annulée; le mandat du président de la FSG, le Lausannois Ernest Hartmann est ainsi prolongé d'une année; l'AD aura lieu à Vevey en octobre 1919. Le comité cantonal avait souhaité, en août, que cette AD soit couplée avec un concours individuels pour les Vaudois qui étaient inscrits à la



*Au Lazaret du collège de la Veveyse
(photos tirées de «Collège de la Veveyse, 1909-2009»,
Ville de Vevey, 2009; doc. Musée historique de Vevey)*



NOUVELLES RESTRICTIONS A PROPOS DE LA GRIPPE

Le gouvernement vaudois a pris, le 15 octobre, un nouvel arrêté, concernant certaines mesures contre la grippe. En voici le texte :

Toute assemblée pouvant contribuer à la propagation de l'épidémie est interdite.

Cette interdiction s'applique notamment aux représentations cinématographiques ou théâtrales, aux représentations sportives, aux concerts, dans des locaux fermés, aux conférences, aux cultes publics, aux tirs, abbayes, banquets, aux bals et cours de danse, aux foires et concours, aux assemblées et répétitions de sociétés, aux courses de sociétés ou de groupes, etc.

Les écoles publiques ou privées sont temporairement fermées.

L'heure de clôture des établissements publics, cafés-restaurants, halls d'hôtels, tea-room, etc., est fixée à 9 heures du soir, au plus tard.

Art. 2. — Les infractions au présent arrêté ou aux mesures qui seraient ordonnées pour son exécution seront punies d'une amende jusqu'à 5000 fr., ou de l'emprisonnement jusqu'à 3 mois, les deux peines pouvant être cumulées.

Art. 3. — Le département de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté et d'ordonner toutes les mesures que cette exécution pourrait rendre nécessaires. Il fera des propositions au Conseil d'Etat sur la levée de tout ou partie de ces mesures, au moment où leur nécessité viendrait à cesser.

Art. 4. — Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

*Arrêté cantonal du 15 octobre
(Feuille d'avis de Vevey 17.10.1918)*

Fête de Berne. Les Veveysans ont accepté, après avoir négocié une couverture de déficit. Le concours est évidemment aussi supprimé.

Mais le plus émouvant, c'est les nombreux décès de membres. «Le Gymnaste Vaudois» publie régulièrement les nécrologies que les sections lui adressent. Entre juillet et décembre, une quinzaine d'entre elles concernent de jeunes actifs de 17 à 35 ans. Plusieurs d'entre eux ont été atteints par la grippe au service militaire. Le récit le plus dramatique concerne un gymnaste de Vevey-Ancienne, âgé de 20 ans: «Victor Desgraz était en traitement à l'hôpital d'isolement du collège, quai de la Veveyse. Pris d'une forte fièvre, il s'est penché à une fenêtre du troisième étage, d'où il est tombé dans le préau. Relevé avec les bras et les jambes brisés, il rendait peu après le dernier soupir. (...) Très jeune membre de l'Ancienne, il était inscrit pour le concours fédéral de Berne où, certainement, il serait sorti en bon rang. Hélas ! le fléau qui nous l'a emporté a aussi fermé les portes de notre grande manifestation nationale de gymnastique.» (*Gymnaste vaudois*, 25 août 1918)

A Vevey-Ancienne ...

Les procès-verbaux des assemblées de Vevey-Ancienne, qui ont lieu une fois par mois à l'Hôtel du Cerf (actuelle rue de Lausanne 7), conservent l'écho de ces temps troublés.

6 juillet. Six membres sont inscrits pour la Fête de Berne. Un subside total de fr. 90.- leur est accordé (un peu plus de la moitié des frais).

11 septembre. «L'activité de la société durant les deux derniers mois, par suite de l'épidémie de grippe, a été considérablement entravée. (...) Nous avons à déplorer la mort de deux de nos membres: Victor Desgraz, actif, et Léon Bernhard, membre d'honneur.» Le président propose «une souscription pour l'érection d'un monument funéraire sur la tombe de Léon Bernhard, décédé à Bodio (Tessin), éloigné de tous ses anciens camarades gymnastes de l'Ancienne.» Proposition admise à l'unanimité.

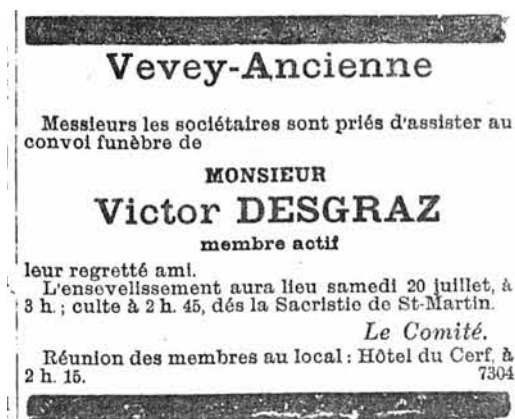
18 septembre. On accepte d'organiser le 13 octobre le concours que le comité cantonal souhaite lier à l'assemblée fédérale de Vevey.

Les assemblées d'octobre et novembre sont supprimées.

9 décembre. La candidature de deux nouveaux actifs est repoussée, le mois d'essai n'ayant pas pu être effectué. Mais on annonce que le «local des exercices» sera ouvert dès le mardi 10 décembre à 8 heures du soir. La soirée prévue en décembre est reportée au mois de mars, et le président «appelle les membres à leur devoir». On décide une certaine tolérance envers les membres passifs qui ont eu quelque peine à payer leur cotisation 1918. Le «vermouth officiel de la section» aura bien lieu le 1^{er} janvier.

Preuve que la vie a repris normalement... Nous laissons les conclusions au *Vieux Gymnaste* anonyme qui signe un message optimiste, dans le langage de l'époque, dans «le Gymnaste vaudois» n°24, daté du 25 -!- décembre 1918:

«Enfin, nous allons marcher vers une ère meilleure et (...) la vie régulière tendra à reprendre son cours normal, différent cependant de ce qu'il fut jusqu'en 1914. (...) C'est un devoir impérieux, pour nous, gymnastes, de remettre la machine en marche. (...) Espérons en un avenir meilleur et saluons ensemble, gymnastes et chers amis, l'aube de l'an 1919 ! Que pour cette année-là tous nos efforts tendent à affirmer la grandeur de notre cause et notre volonté inébranlable de la faire triompher. Ce sont là les vœux d'un Vieux Gymnaste.»



Le culte a lieu à la sacristie de St-Martin (comme les autres en cette période) et dure 15 minutes (restrictions !)
(Feuille d'Avis de Vevey, 20.07.1918)